

« Energie et pollution de l'air, gestion des déchets »

Compte rendu de l'atelier

Date : 7 juin 2019 à la mairie de Saint-Aubin-de-Branne de 18h30 à 19h45

Les présent(e)s :

Bataille Agnès
Benetta Dominique
Choron Dominique
Labro Pascal
Marque Thierry
Michaud Guy
Saubion Stéphanie

Cette réunion visait à faire un point sur :

- 1/ la nécessité de mener une opération « villages propres ».
- 2/ Les quatre objectifs de travail fixés sont-ils d'actualité ?
- 3/ La plateforme de stockage des déchets verts : quelques règles à respecter.

1/ Opération villages propres :

Nous avons passé en revue les endroits susceptibles de justifier cette opération. Devant la très faible quantité de déchets sur les bords de routes et dans les fossés, nous avons décidé de ne pas mobiliser les habitants pour réaliser cette opération.

Nous referons un état des lieux en octobre 2019, sur les deux communes.

2/ Les pistes de travail de l'atelier :

- ⇒ Le broyage des déchets verts
- ⇒ La mise à disposition de bennes de tris
- ⇒ Les opérations « villages propres »
- ⇒ Inciter les habitants à l'utilisation des bacs de compost.

La récente mise en place du service de broyage nécessite de la disponibilité et un suivi rapproché de la part des membres de l'atelier et des municipalités.

Il est impératif que le volontariat continue de s'organiser pour assurer l'ouverture de la plateforme les samedis impairs (10h à 12h). La durée d'astreinte dépend des rendez-vous pris.

Cette saison (printemps / été) est peu propice à des élagages importants. La fréquentation du site n'est pas encore à son optimum.

La mise à disposition des deux bennes de tris à St Aubin, en décembre dernier, a été un succès dans la mesure où la démarche de trier avant de jeter a été respectée à 75% par les déposants d'objets. Cette opération est à renouveler.

Les opérations « villages propres » seront à réaliser en fonction de la quantité des déchets jetés dans les fossés et aux bords des routes.

L'utilisation des bacs à compost chez les habitants sera justifiée lorsque la redevance incitative - pour le ramassage des poubelles grises - sera mise en place.

Thierry Marque.

Ces actions ponctuelles menées par l'atelier conjointement avec les municipalités et le soutien du Semoctom, sont donc à renouveler en fonction des besoins. Leurs mises en place mobilisent le temps et l'énergie des structures citées.

Y a-t-il de la place pour mener des actions nouvelles ? Sachant que nous sommes d'accord pour aller jusqu'au bout d'une piste de travail, plutôt que de nous disperser dans de nombreuses directions.

Des pistes ont été évoquées, comme la mise en place de bacs à compost dans les cimetières ou bien savoir convaincre les organisateurs des manifestations festives à utiliser des matériel type « Ecocup », pour limiter les volumes de poubelles grises.

3/ La plateforme de stockage des déchets verts : quelques règles à respecter

L'accès au site de stockage étant contrôlé, il n'y a pas d'autres dépôts que ceux recommandés.

Il est bon de revenir sur quelques règles à faire respecter aux déposants ; à savoir :

- respecter l'emplacement prévu sur la gauche en entrant, pour faciliter le travail du broyeur.



- Ne pas déposer de tontes de pelouses, de feuilles mortes, de glands de chênes, voire de pommes de pins.

Après le passage du broyeur, la récupération des broyats sera possible par les habitants, qui prendront rendez-vous dans les mairies.

Suggestions :

Éditer une carte d'accès au site, plus détaillée dans un prochain bulletin municipal.

Demander le mail des déposants pour les prévenir quand les broyats seront disponibles.